

Réunion du 4 novembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2013/822 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Transfert de voiries vers le domaine public routier
départemental à HIPSHEIM et NORDHOUSE**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'échange à titre gratuit de plusieurs parcelles de terrain du domaine public routier départemental, d'une superficie totale de 78 a 33 ca, cadastrées sous sections 1 n° 349, 2 n° 424 et B n° 959 à HIPSHEIM, contre une parcelle du domaine public routier communal, d'une superficie de 17 a 74 ca, cadastrée sous section 2 n° 425 à HIPSHEIM
- approuve l'acquisition auprès de la commune de NORDHOUSE, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 12 a 85 ca, cadastrée sous section 3 n° 900 à NORDHOUSE
- approuve l'acquisition auprès de l'Association foncière de HIPSHEIM, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 46 a 33 ca, cadastrée sous section 2 n° 133 à HIPSHEIM
- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces transferts.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131104-81458-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 20/11/13